

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2023-03-020

L'an deux mille vingt-trois le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Priscillia ARVIN-BEROD, Alain QUINET, Carine DUNAND, Stéphanie GRASSINI, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie PERNOD

Absent: Néant

Absents excusés : Néant

<u>Procurations</u>: Philippe LEGOUX donne pouvoir à Solange COOKE, Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Nicolas ELIE donne pouvoir à Stéphanie PERNOD

Secrétaire de séance : Pierre BESSY

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2023

D2023-03-020 OBJET : Travaux sur les réseaux de distribution d'éléctricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – tranche ferme

Rapporteur: Monsieur Le Maire

#### Exposé:

Monsieur le Maire expose que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération Tranche ferme – retenue collinaire figurant sur le tableau :

Montant global estimé	60 152,34 Euros
Participation financière communale	35 249,28 Euros
Contribution au budget de fonctionnement	1 804,57 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Prazsur-Arly

- APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

### Décision:

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

Montant global estimé	60 152,34 Euros
Participation financière communale	35 249,28 Euros
Contribution au budget de fonctionnement	1 804,57 Euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 443,66 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

### MAIRIE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80ù du montant prévisionnel, soit 28 199,42 Euros Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Amendements: Néant

Ad	n	nt	nn	
лu	u	UL	UII	

Conseillers présents	12
Procurations	03
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance Pierre BESSY Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 04/04/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.